

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/07/06
N° 02

DATE DE CONVOCATION :

30 JUIN 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

DATE D’AFFICHAGE :

30 JUIN 2023

Présents : 15

Votants : 20

L’an deux mille vingt-trois, le six juillet à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie (*salle du conseil municipal*) en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Martine MALASSIGNÉ, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Anaïs BOUCHER donne procuration à Anne-Marie GARNIER,
Jennifer DIOT donne procuration à Francis BELLUAU,
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN,
Sylvie HÉRON donne procuration à Jean-Claude BOULARD,
Karine NÉEL donne procuration à Bruno TISON
Julie HEUZARD
Lucas JUIGNÉ
Laetitia ROSSI

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Tarifs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire – année scolaire 2023-2024

Après réflexion et avis favorable des commissions des Affaires Scolaires et des Finances qui se sont réunies conjointement le 20 juin 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications tarifaires suivantes applicables pour la rentrée scolaire 2023-2024

• **Cantine Scolaire :**

- Forfait 4 ou 5 jours (*inscription à l’année*) : 3,80 €/repas
- Fréquentation occasionnelle : 4,50 €/repas
- Hors-secteur : 4,30 €/repas
- Adultes : 8,50 € /repas
- Forfait 4 jours école privée Notre-Dame (*inscription à l’année*) 4,10 €/repas

- **Garderie Périscolaire :**

- Vacation du matin (7h30 – 8h30) : 2,00 €/vacation
- Garderie du soir si l'enfant est récupéré avant 16h00 : Gratuité
- Garderie du soir si l'enfant est récupéré entre 16h00 et 18h30 : 2,00 €/vacation
- Suppression de la gratuité à partir du 3^e enfant fréquentant la garderie
- Gratuité pour les enfants prenant le car

Après vote

- 19 voix « pour»
- 0 voix « contre»
- 1 abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte à la majorité des membres présents et représentés les modifications tarifaires présentées ci-dessus à savoir :

- **Cantine Scolaire :**

- Forfait 4 ou 5 jours (*inscription à l'année*) : 3,80 €/repas
- Fréquentation occasionnelle : 4,50 €/repas
- Hors-secteur : 4,30 €/repas
- Adultes : 8,50 €/repas
- Forfait 4 jours école privée Notre-Dame (*inscription à l'année*) 4,10 €/repas

- **Garderie Périscolaire :**

- Vacation du matin (7h30 – 8h30) : 2,00 €/vacation
- Garderie du soir si l'enfant est récupéré avant 16h00 : Gratuité
- Garderie du soir si l'enfant est récupéré entre 16h00 et 18h30 : 2,00 €/vacation
- Suppression de la gratuité à partir du 3^e enfant fréquentant la garderie
- Gratuité pour les enfants prenant le car

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le six juillet deux mille vingt-trois

Francis BELLUAU,
Maire,

Publiée par voie électronique
le 22 août 2023